

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 4 avril 2025

Le 4 avril 2025 à 14h40, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Étienne » légalement convoqué le vendredi 28 mars 2025, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND - Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 09
- Votants : 11

Secrétaire de séance : Madame Nicole AUBOURDY

Délibération n°09

Objet : Convention de partenariat entre le C.C.A.S. de Saint-Étienne et l'association « La Tablée » pour la réalisation d'ateliers avec les résidents et les proches de l'EHPAD Balaÿ- approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT, M. Charles DALLARA, M. Philippe CESANA.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20.
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif 2025 – budget principal

Considérant

Une collaboration avec La Tablée vise à sensibiliser les usagers à une cuisine saine et à faire l'expérience du cuisiner par soi-même. Dans le cadre d'ateliers avec l'EHPAD Balaÿ, cela a pour objectif de redonner aux résidents le plaisir de cuisiner, de partager un moment convivial en créant des liens intergénérationnels et de renforcer leur autonomie.

- Un premier atelier s'adressera à 4 personnes (résidents + accompagnants) de l'EHPAD et proposera une dégustation dans les locaux de l'association.
- Dans un deuxième temps, il leur sera proposé des ateliers cuisine dans les locaux de la Tablée, sur la base d'un panier de produits. Les repas préparés seront pris sur place, dans la salle de restauration, en présence d'autres convives.

- A l'issue de ces ateliers, une évaluation qualitative en individuel et/ou en collectif avec les personnes concernées pourra être réalisée.
- Ces ateliers seront programmés tous les deux mois, jusqu'en décembre 2025. L'opération sera donc renouvelée 5 fois, au cours de l'année 2025.



L'EHPAD Balaÿ apportera une contribution à hauteur de 15€ par participant qui permettra de financer les paniers utilisés dans le cadre de ces ateliers. Cette dépense est portée par le compte 6257-8 de l'EHPAD, qui dispose du budget nécessaire pour assurer ce projet d'animation.

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve la convention entre le C.C.A.S. de Saint-Étienne et La Tablée,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président à signer ladite convention dont un exemplaire sera joint au dossier ainsi que tous les documents afférents à ce projet.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 11
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-France LIVEBARDON ayant donné pouvoir Mme Huguette GUILHOT.

- Contre :

- Abstention :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2025

**Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Nicole AUBOURDY